SITUATION DES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

OBJECTIF

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) du niveau d'arriérés de contributions à la Commission. Le présent document :

- indique la situation des arriérés de contributions au 31 décembre 2023 ;
- répertorie les membres ayant un montant d'arriérés supérieur ou égal au montant des contributions dues par ces membres en question pour les deux années civiles précédentes ;
- faisant suite à une recommandation du CPAF18, répertorie séparément les arriérés de contributions d'anciens membres.

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2023

1. Généralement, les lettres d'«Appel de fonds » pour les contributions annuelles sont envoyées aux membres dans les deux mois suivant la réunion de la Commission et un rappel est diffusé par le Secrétariat vers la fin de l'année et/ou au cours du premier trimestre de l'année suivante. Les lettres d'« Appel de fonds » pour les contributions au budget de 2023 ont été adressées aux membres par la FAO au mois d'août 2023, immédiatement après l'adoption du rapport de la réunion de la Commission.

2. Le Tableau 1 présente la situation des contributions au 31 décembre 2023, telle que communiquée au Secrétariat de la CTOI par le bureau de l'administration et les finances de la FAO, en dollars des États-Unis (USD).

3. Le total des contributions dû au titre du budget de 2023 s'élevait à 4 109 745 USD. Au 31 décembre 2023, un total de 4 055 531 USD avait été reçu (Tableau 1). Cela représente un écart entre les contributions dues et les contributions reçues de 54 214 USD. Il est à noter que le total des contributions reçues au cours d'une année donnée peut également inclure des contributions dues d'années antérieures. Toutefois, les contributions reçues tôt pour l'année suivante ne sont pas incluses dans le total ; par conséquent, la différence entre le montant des contributions dues au titre de l'exercice budgétaire et les contributions reçues ne reflète pas nécessairement la diligence des membres en ce qui concerne le paiement de leurs contributions en temps opportun.

   Au 31 décembre 2023, 10 membres avaient des arriérés de contributions représentant une valeur totale de 2 470 015 USD (en excluant les anciens membres)

4. Aucune contribution n'a été reçue de la part de cinq pays membres en 2023, à savoir de l'Érythrée, de l'Iran, du Pakistan, du Soudan et du Yémen.

5. Les autres membres ayant des arriérés de contributions au 31 décembre 2023 étaient le Bangladesh, les Comores, Madagascar, le Mozambique et la Somalie (seuls des paiements partiels ont été reçus de ces membres).

6. Le montant cumulé des arriérés de contribution a augmenté de 2% environ, passant de 2 711 107 USD au 31 décembre 2022 à 2 765 321 USD au 31 décembre 2023. Faisant suite à une recommandation du CPAF18, le total des arriérés de contributions des membres et des anciens membres sera désormais communiqué séparément. Le total des arriérés de contributions des membres s'élève à 2 470 015 USD et le total des arriérés de contributions des anciens membres est de 295 306 USD.

7. Trois Membres (Érythrée, Soudan et Yémen) ont des antécédents de non-paiement et aucun paiement n'a été reçu de leur part en 2023. Au mois de janvier 2023, l'Érythrée a demandé à se retirer de la CTOI. Conformément à l'Accord CTOI (Art. XXI.1), le retrait devient effectif à la fin de l'année civile suivant l'année pendant laquelle la notification de retrait a été reçue. Par conséquent, l'Érythrée sera déplacée au tableau des anciens membres à compter de 2024.

8. Au 31 décembre 2023, le total des arriérés de contributions de l'Érythrée, du Soudan et du Yémen s'élevait à 1 515 204 USD, soit près de 55% du total des arriérés de contributions. Si les antécédents de non-paiement des

contributions du Soudan et du Yémen se poursuivent à l'avenir (l'Érythrée s'est désormais retirée de la Commission en 2024), cela implique que chaque année le budget annuel pourrait être réellement réduit de près de 68 000 USD.

Il est important de verser les contributions à temps

9. Le budget de la CTOI est entièrement autonome et financé exclusivement par ses membres et ne reçoit aucune contribution du Programme régulier de la FAO. En conséquence, lorsque les contributions ne sont pas versées à temps, la CTOI peut être exposée au risque de devoir interrompre ses opérations. Le règlement financier du cycle des projets de la FAO, qui régit les processus financiers et administratifs de la CTOI, n'autorise pas de compenser les dépenses excédentaires par les contributions reçues dans le cadre d'un projet donné. La FAO a indiqué que les futures augmentations de personnel et les frais de fonctionnement de la CTOI ne pourront être acceptés qu'en présence de fonds suffisants disponibles.

10. Si un membre est en retard dans le paiement de ses contributions, il peut y avoir des restrictions à son éligibilité au Fonds de Participation aux Réunions et au droit de vote.

11. Conformément à l'Article XIII.8 de l'Accord CTOI, *un Membre de la Commission qui est en retard dans le paiement de ses contributions financières à la Commission n'a pas le droit de vote si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur au montant des contributions qu'il doit pour les deux années civiles précédentes. La Commission peut cependant autoriser ce Membre à prendre part au vote si elle estime que le défaut de paiement est dû à des facteurs indépendants de la volonté dudit Membre.*

12. De la même manière, conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI, *les délégués des Parties contractantes (membres) de la Commission qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières à la Commission ne peuvent pas bénéficier du Fonds de participation aux réunions de la CTOI si le montant des arriérés est supérieur ou égal au montant des contributions dues par le membre en question pour les deux années civiles précédentes.*

13. Le Règlement financier de la CTOI a été révisé en 2019 et les dates pour les arriérés ont été convenues à la S25. L'Article 5 de l'Appendice du Règlement financier stipule désormais ce qui suit : *Les contributions sont dues et exigibles en totalité dès que possible, mais au plus tard le 30 juin de l'année civile à laquelle elles se rapportent. Au 1er juillet de l'année civile à laquelle les contributions se rapportent, le solde impayé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année.*

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

a) **PRENNE NOTE** des informations présentées dans le document IOTC-2024-SCAF21-04 concernant les arriérés de contributions.

Tableau 1. Situation des contributions des membres au budget autonome de la CTOI (en USD) au 31 décembre 2023

Membre	Arriérés de contribution au 1er janvier 2023 (toutes les années avant 2023)	Contribution due pour 2023	Contributions reçues en 2023	Total des arriérés de contributions
AUSTRALIE	0	190 607	190 607	0
BANGLADESH	45 648	50 309	45 648	50 309
CHINE	0	105 022	105 022	0
COMORES	166 646	73 926	21 700	218 872
ÉRYTHRÉE	306 605	31 092		337 698
UNION EUROPÉENNE	0	873 095	873 095	0
FRANCE	0	159 823	159 823	0
INDE	0	159 911	159 911	0
INDONÉSIE	0	281 959	281 959	0
IRAN	202 958	207 267		410 225
JAPON	0	211 401	211 401	0
KENYA	0	69 860	69 860	0
CORÉE, Rép. de	217 024	233 023	450 047	0
MADAGASCAR	13 599	35 427	17 530	31 496
MALAISIE	0	80 313	80 313	0
MALDIVES	0	144 872	144 872	0
MAURICE	0	80 345	80 345	0
MOZAMBIQUE	137 966	33 839	34 744	137 062
OMAN	0	220 227	220 227	0
PAKISTAN	11 561	95 035		106 596
PHILIPPINES	45 551	50 230	95 781	0
SEYCHELLES	0	140 180	140 180	0
SOMALIE	28 821	13 699	42 270	250
AFRIQUE DU SUD	0	67 764	67 764	0
SRI LANKA	122 439	127 321	249 760	0
SOUDAN	374 118	13 791		387 909
TANZANIE	0	73 362	73 362	0
THAÏLANDE	0	78 437	78 437	0
ROYAUME-UNI	0	160 872	160 872	0
YÉMEN	742 863	46 733		789 597
Total	**2 415 801**	**4 109 745**	**4 055 531**	**2 470 015**

Tableau 1.1 Arriérés de contributions d'anciens membres	
Membre	**Total des arriérés de contributions**
BELIZE	47 092
GUINÉE	155 866
SIERRA LEONE	66 097
VANUATU	26 251
Total	**295 306**

Total des arriérés de contributions	
Membres	2 470 015
Anciens Membres	295 306
Total	**2 765 321**